

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/09/2024  
Reçu en préfecture le 06/09/2024  
Publié le 18 09 2024  
ID : 974-249740101-20240906-2024\_104\_BC\_12-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 11  
Nombre de représentés : 5  
Nombre d'absents : 0

**Secrétaire de séance :** M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_104\_BC\_12**  
*Avenant de modification de la date de  
la rando vélo intercommunale*

Nombre de votants : 16

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
09/09/2024

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 06/09/2024  
Reçu en préfecture le 06/09/2024  
Publié le   
ID : 974-249740101-20240906-2024\_104\_BC\_12-DE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024**

**AFFAIRE N°2024 104 BC 12 : AVENANT DE MODIFICATION DE LA DATE DE LA RANDO VÉLO INTERCOMMUNALE**

**Le Président de séance expose :**

**Rappel du contexte**

Le 11 juillet 2024, le bureau communautaire a validé en séance la date de la manifestation « Rando Vélo intercommunale 2024 », fixée alors au dimanche 25 août 2024.

De même, l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports (OMS) de Le Port, à hauteur de 10 000 €, a également été validée.

L'ensemble des détails relatifs à cette affaire sont rappelés en annexe de cette note.

**Report de l'évènement**

À la date du 25 août 2024, jour de la manifestation, météo France a annoncé l'alerte orange vagues-submersion dans l'Ouest et le Sud de l'île de la Réunion, ainsi qu'une vigilance jaune sur la côte Nord-Ouest.

Du fait de ces alertes, la décision a été prise par le Président du Territoire de l'Ouest, en concertation avec les différents partenaires concernés, de reporter la manifestation. En effet, les itinéraires de cette dernière longeant la côte du territoire, la sécurité des quelques 600 cyclistes inscrits ne pouvait plus être totalement assurée.

Une nouvelle date est donc proposée au bureau communautaire concernant l'organisation de la « Rando Vélo 2024 », à savoir le dimanche 15 septembre 2024.

**Modalité de l'évènement**

Du fait de ce report, deux modifications principales sont faites à cette manifestation :

- Pour cause de préparatifs de la fête de la Salette sur Saint-Leu, le circuit de la rando vélo empruntera le littoral de la commune au lieu de passer par la rue haute ;
- La Croix Blanche, initialement prévue pour assurer la sécurité de la rando vélo, n'est pas disponible à la nouvelle date proposée. Il est donc proposé de faire appel à la protection civile, pouvant exécuter les mêmes missions.

L'avenant proposé à la convention initiale avec l'OMS de Le Port est consultable en annexe de la présente note.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- APPROUVER la nouvelle date pour la rando vélo intercommunale ;**
- VALIDER l'avenant proposé à la convention ;**
- AUTORISER le Président à signer toutes les pièces liées à cette affaire.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président